



Couflens le 26 janvier 2018

Lettre ouverte à

Madame la Préfète de l'Ariège
Préfecture
2, Rue de la Préfecture Préfet Érignac
09000 FOIX

Lettre recommandée A.R.

Madame La Préfète,

Nous avons pu lire récemment dans La Dépêche du Midi deux articles sur « la mine de Salau » qui font état de pollution au PCB du ruisseau du Cougnets dont le confluent avec le Salat se situe à moins de deux kilomètres du site minier.

Dans un article⁽¹⁾ ayant pour titre : « **Salau : Azéma s'inquiète des risques** », on peut lire la phrase suivante :

Quant au PCB contenu dans les transformateurs présents dans la mine, «selon une étude halieutique, on en trouve des traces dans la chair des truites. Il est urgent de procéder à l'évaluation de ce risque et de retirer au plus tôt ces transformateurs.»

Un autre article⁽¹⁾, titré : « **Association PPERMS attend une nouvelle expertise** », affirme lui :

« Selon une étude réalisée par Géodéris, des traces de PCB ont été trouvées dans les eaux de ruissellement jusqu'au niveau du village de Salau ».

Mme la Préfète, la commune de Couflens vous a interrogée (ainsi que Sous-Préfet de Saint Giron) par mail, le 15 janvier 2018, mais n'a reçu depuis aucune réponse.

A ce jour, nos associations ne sont pas informées des résultats « d'une étude halieutique » alors que certains semblent en avoir pris connaissance... D'autre part, certains d'entre nous ont assisté à la réunion (30 novembre 2017) qui présentait les premiers résultats de l'étude complémentaire « Géodéris » et il ne nous semble pas avoir entendu les affirmations rapportées par ces deux articles. Le compte rendu de la réunion diffusé très récemment, n'en fait pas, lui non plus, état.

Ces affirmations, graves et lourdes de conséquences si elles étaient avérées, publiées dans un quotidien régional à quelques semaines de l'ouverture de la saison de pêche laissent perplexes et demandent une mise au point de vos services. En effet,

- **soit ce sont des informations erronées** : il n'y a pas de PCB ni dans les truites, ni dans les sédiments, ni dans l'eau et il faut apporter un démenti formel que La Dépêche devra publier au plus vite et en bonne place,
- **soit il y a du PCB, même si ce n'est que des traces** : il faut alors prendre immédiatement des mesures, informer les populations et les usagers des rivières.

Et dans tous les cas, il faut apporter une information, claire, précise et scientifique, aux riverains et aux associations que nous représentons.

Dans l'attente de vos réponses et explications, veuillez agréer, Madame La Préfète, nos meilleures salutations.

SMS,
Un co-président

Jacques Renoud

Le Chabot,
Le président

Jean Pierre Marboeuf

CEA,
Le président

Marcel Ricordeau

FNE Midi Pyrénées,
Le président

Thierry De Noblens

CSD,
Le président

Jean Paul Asserquet

ANPER
Le représentant du G.Py

Jean Pierre Jen

Copie à : Monsieur le Directeur de la DDT Novellas Frédéric, Sécurité risque DDT Mr Butel Jacques, Gouzy Claudine (Instruction technique de dossiers, police judiciaire) - DDT 09/SER/SPEMA. SPEMA Riera Jean Paul. ONEMA 09. M. Le Sous-Préfet de St Giron. M. Le Ministre de la transition écologique et solidaire.

(1) copie des articles au dos

mine de Salau

L'association PPERMS attend une nouvelle expertise

En présence d'une centaine de personnes, les coprésidents de l'association PPERMS, Hélène Nirascou et Jacques Soucasse, ont présenté les actions effectuées sur le carreau de la mine et à l'intérieur durant l'année 2017 dans le cadre du projet d'étude et de recherche.

« Afin d'éviter toute dégradation, le gardiennage est assuré depuis le mois de juillet 2017 et la fermeture de l'entrée de la mine a été confortée par une murette, une barrière et un portillon. Après le percement du mur scellant l'entrée de la mine, des appareils ont été posés pour effectuer des prélèvements d'air dans les galeries ; l'objectif était de rechercher la présence de fibres d'amiante. Le résultat a été négatif. L'aménagement de la partie basse de l'ancien bâtiment administratif est pratiquement terminé » ont indiqué Hélène Nirascou et Jacques Soucasse qui ont aussi listé le programme 2018. « Une nouvelle expertise, en attente d'autorisation, doit avoir lieu dans la galerie centrale. Une dizaine de sondages soniques sont prévus au niveau des terrils afin de détecter la présence d'amiante et éventuellement d'autres minéraux. Ces sonda-



Selon l'association PPERMS, les anciens terrils de la mine de Salau posent problème. / Photo DDM.

ges apporteront aussi des informations sur la solidité de la pulpe des terrils. Si elle est molle en profondeur, elle pourrait se déverser dans le torrent en contrebas » craignent les responsables de PPERMS.

« Dans les années 1990, un barrage avait été construit pour maintenir le terril 1 230. L'entretien n'ayant pas été assuré, le barrage est devenu inefficace, ont-ils encore affirmé. Les transformateurs contenant du PCB sont toujours à l'intérieur de la mine. Selon une étude

réalisée par Géodéris, des traces de PCB ont été trouvées dans les eaux de ruissellement jusqu'au village de Salau. Une étude sur la présence ou non de ce produit chimique dans l'organisme des truites a été prise en charge financièrement par la société Mines du Salat. Les résultats seront connus ce mois-ci » ont précisé Hélène Nirascou et Jacques Soucasse. L'éventualité de saisir le procureur de la République a été évoquée afin de faire avancer le dossier sur le danger que repré-

sentent les pollutions (terrils, PCB) non reconnues et non prises en charge.

Le bilan financier présenté par Michel Castéran fait état d'un solde positif de 1 577,99 euros au 31 octobre 2017.

Le nouveau bureau élu après le renouvellement du conseil d'administration : coprésidents, Hélène Nirascou et Jacques Soucasse ; trésorier, Michel Castéran ; trésorier adjoint, Jean-Claude Broué ; secrétaire, Anne-Sylvie Servat ; secrétaire adjointe, Valérie Dedieu.

politique

Salau : Azéma s'inquiète des risques

Jérôme Azéma, référent départemental de La République en Marche, s'inquiète des risques sanitaires et environnementaux liés à la situation de la mine de Salau. D'autant que la circulation pour accéder au site est interdite par un arrêté municipal (nos éditions précédentes).

« Il y a deux risques majeurs sur ce site : les rejets miniers et le PCB des transformateurs » explique Jérôme Azéma, qui a contacté les services de la préfecture et les cabinets de trois ministères (Santé,

Environnement et Premier ministre). « La République en Marche prend ses responsabilités en alertant. Il appartient à l'État de faire tout ce qui est nécessaire pour régler le problème de la pollution. » Concernant les résidus de l'ancienne exploitation de la mine, Jérôme Azéma pense qu'ils ne présentent pas « d'impact sur une contamination chimique. » Par contre, « en cas d'inondation ou d'avalanche, ce sont des centaines voire des milliers de tonnes d'une boue très fluide qui pourrait se déverser dans le



Jérôme Azéma. / Photo DDM

Cougnat et pourrait affecter jusqu'à la Garonne. »

Quant au PCB contenu dans les transformateurs présents dans la mine, « selon une étude halieutique, on en trouve des traces dans la chair des truites. Il est urgent de procéder à l'évaluation de ce risque et de retirer au plus tôt ces transformateurs. »

Jérôme Azéma demande également à l'État de régler le problème de pollution pour permettre « l'exécution du permis de recherche. »

Ar.P.